

COVID-19

**Message IMPORTANT – fermeture de la clinique jusqu'au 30 mars 2020 ou une fois l'état d'urgence sanitaire retiré.**

La loi sur la santé publique a décrété l'état d'urgence sanitaire le 14 mars 2020. Donc, tous les rendez-vous jugés non-urgents devront être reportés à une date ultérieure au 30 mars 2020. Vous êtes invité à nous rappeler lorsque la situation sera résolue.

Il est à noter que seules les urgences podiatriques suivantes seront traitées:

- ongle incarné symptomatique infecté;
- plaie ou ulcère à risque d'infection ou de détérioration;
- fracture ou entorse sévère;
- douleur INTOLÉRABLE;
- lésion dermatologique chez un patient à risque (MVAS, DM...)
- toutes situations qui amèneraient un patient à consulter un médecin ou à aller à l'urgence.

Soyez vigilants dans votre quotidien! Nous serons heureux de vous revoir une fois l'état d'urgence sanitaire retiré. Nous vous tiendrons informés de la situation de la clinique concernant cette pandémie.

Merci de votre compréhension,

**La Clinique Podiatrique de l'Outaouais**